

professionnelle étant donné que la compagnie n'avait pas signé de contrat avec le Gouvernement.

Une subvention de l'Etat aurait fait accroître le salaire qu'ils touchaient conformément au plan d'apprentissage de la compagnie. Il en est résulté que ces gens ont perdu de \$1.50 à \$2 par jour. Le Gouvernement était tout disposé à leur verser cette différence, mais la compagnie ne voulait pas signer de contrat. Je le répète, à moins que l'industrie n'accorde sa collaboration, cette mesure ne sera guère efficace.

Si j'interprète bien la résolution, les gens sans emploi, qu'ils soient anciens combattants ou non, recevront une formation professionnelle dans des camps ou seront placés dans des industries qui ont adopté un plan de formation professionnelle. Il conviendrait de commencer par ma région de la Nouvelle-Ecosse, puisque le chômage y est aujourd'hui généralisé. Il y a 27,000 chômeurs dans les Provinces maritimes et il n'y existe, que je sache, aucune école donnant une formation professionnelle. J'espère que le ministre songe à quelque projet de ce genre.

Il est inutile de former ces jeunes gens si l'on ne peut leur offrir d'emplois. Cela n'équivaldrait qu'à les tenir occupés pendant une courte période. Le ministre devrait nous dire ce qu'on fera des 27,000 chômeurs des Provinces maritimes après qu'on leur aura appris un métier. Il ne sert de rien de leur enseigner la mécanique ou de les préparer à quelque autre occupation, si, après leur apprentissage, ils doivent aller grossir les rangs des chômeurs. Ce palliatif de la formation professionnelle ne donnera aucun résultat à moins qu'on ne dresse un programme en vue d'assurer du travail aux chômeurs de cette partie du pays. Tout ce plan doit être envisagé en fonction des perspectives d'emploi à la fin du cours.

Avant l'adoption du projet de loi, le ministre devra nous donner plus de détails qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Pour ma part, je veux savoir ce que cette mesure signifiera exactement pour les 27,000 chômeurs des Provinces maritimes. Je veux savoir à quels emplois on les préparera, à quelles conditions on leur donnera cette formation et quelles seront leurs chances d'obtenir un emploi, une fois terminée la période de formation. La Chambre a droit à ces renseignements.

Il ne suffit pas d'agiter les bras et d'affirmer que c'est encore un pas dans la bonne voie. Nous devrions avoir honte de parler de chômage dans cette Chambre. Le Canada qui occupe la moitié du continent nord-américain et qui compte une population de douze

[M. Gillis.]

millions d'hommes a plus de ressources naturelles à sa disposition que n'en possède l'autre partie avec une population de 130 millions. Il ne devrait pas être question de chômage dans notre pays. Tous les chômeurs devraient avoir de l'emploi alors que le monde entier demande à grands cris des denrées à notre continent. C'est insulter à l'intelligence de chaque membre du Parlement que de parler de chômage dans ce pays et d'élaborer un plan de formation des sans-travail afin de les empêcher de flâner dans les rues. Ces gens devraient tous travailler en ce moment à produire les denrées dont le monde a un si pressant besoin à notre époque.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Je ne tiens pas à prononcer un long discours mais deux ou trois choses m'ont frappé par leur importance.

Nous remontons aux premiers principes. La Chambre se rappelle que la vieille nation juive enseignait à chaque homme un métier. S'il avait un métier et de l'initiative, il pourrait, qu'il y ait ou non du travail, gagner sa vie. Voilà un bon point en faveur de cette résolution. En outre, lorsque je vois le chef de la C.C.F. en dire du bien, je déduis qu'elle doit avoir de la valeur, car autrement il s'en abstiendrait.

Une VOIX: Très bien!

M. McIVOR: Merci, je suis heureux de constater que vous approuvez un orateur judicieux.

Je ne suis pas de l'avis de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qui dit que ceux qui ne possèdent pas leur diplôme d'immatriculation ne bénéficient pas de la formation professionnelle. Je ne m'exprime peut-être pas avec précision à ce sujet. J'ai connu des jeunes gens qui n'ont pas obtenu leur immatriculation avant d'aller outre-mer, mais ils ont reçu la formation fondamentale et auront leur diplôme à la fin du mois. Un jeune homme obtiendra son diplôme en science électronique, bien qu'il n'eût pas son immatriculation en commençant le cours. Lorsque nous avons une école professionnelle à Fort-William, nous avons demandé aux directeurs provinciaux et fédéraux de la formation professionnelle de maintenir cette institution à l'intention des civils, mais on ne s'est pas rendu à notre demande. Cette résolution est un pas dans la bonne voie. Si c'est à ses yeux une recommandation, je dirai au ministre du Travail que les experts en questions ouvrières à la tête des Grands Laacs lui donneront leur entier appui à ce sujet, ce qui vaut quelque chose. La résolution devrait compter sur un ferme appui, car elle est absolument nécessaire.